

[Texte]

Mr. Drury: Mr. Chairman, without going back to the files, I cannot give the precise date but I can say from recollection that it was a relatively short period before the date of the warrant.

Mr. Alexander: And the date of the warrant?

Mr. Drury: October 5.

Mr. Alexander: A relatively short period. Mr. Chairman, would the Minister know what state the fund was in at that time? Perhaps it is not even his responsibility to know what state the fund was in, but I would think it is in view of the fact that there are moneys being requested. Could the Minister advise me if he has any information as to what state the fund was in, in and around October 5, when the request came for the first warrant? I would imagine you do not ask for money unless you have some indication that your funds have been depleted, or you are running in the red, or something of that nature.

• 0955

Mr. Drury: Unfortunately, I have not got the detailed accounting of the fund. Perhaps the Minister of Manpower and Immigration, who I understand is going to appear on Thursday with his staff, can more adequately answer these detailed questions.

Mr. Alexander: Mr. Chairman, with all due respect this may be a detailed question, but being a novice and somewhat of a neophyte when it comes to the Financial Administration Act and the means by which departments or ministers request money, I find your answer strange, sir. Are you saying that all a department or a minister has to do is just ask for money and that you have no details of the state of his particular statutory limit or the state of the moneys which he has been involved with? You then state that this is of no concern to you. I reached that conclusion because you do not have any detailed account. Is this what you think?

Mr. Drury: The Treasury Board, Mr. Chairman, is required to verify that the funds are in fact inadequate or lacking.

Mr. Alexander: Well, stop there, sir, if you do not mind. Did you reach that conclusion?

Mr. Drury: We did reach this conclusion, and I have not brought along the record.

Mr. Alexander: I see.

The Chairman: This was mentioned previously anyway.

Mr. Nowlan: Mr. Chairman, what was the Minister's reply to that?

The Chairman: I am sorry, Mr. Alexander has the floor.

Mr. Nowlan: I know he has the floor, Mr. Chairman. I am raising a point of order because I did not hear the last part of the Minister's answer and I am asking for it. I know Mr. Alexander has the floor.

The Chairman: Could you repeat the last sentence, please, Mr. Minister?

[Interprétation]

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, sans consulter les dossiers, je ne puis donner la date précise. Cependant, pour autant que je m'en souviens, je puis dire qu'il s'agissait d'une période relativement courte avant la date du mandat.

M. Alexander: Et quelle est la date de ce mandat?

L'hon. M. Drury: Le 5 octobre.

M. Alexander: En effet, une période relativement courte. Monsieur le président, le ministre saurait-il quel était l'état des fonds à ce moment-là? Peut-être n'est-ce même pas de son ressort, mais je le croirais puisqu'il s'agit d'une demande de crédits. Le ministre pourrait-il me dire s'il sait quel était l'état des fonds le 5 octobre ou aux alentours de cette date, lorsque la demande de mandat a été faite? Je présume que vous ne demandez pas d'argent sans savoir que vos fonds sont épuisés ou que vous êtes en déficit ou quelque chose de ce genre.

M. Drury: Je n'ai malheureusement pas les détails comptables au sujet de ce fonds. Peut-être le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration qui, si j'ai bien compris, comparaitra jeudi avec son personnel, pourra-t-il vous donner à ce sujet des renseignements plus précis.

M. Alexander: Monsieur le président, sauf votre respect, il se peut que cette question soit détaillée, mais comme je suis plus ou moins novice en ce qui a trait à la Loi sur l'administration financière et aux procédures suivies par les ministères ou les ministres en matière de demandes de fonds, je trouve que votre réponse est curieuse, monsieur. Affirmez-vous en somme que le ministère ou le ministre n'a qu'à demander des fonds et que vous n'avez aucune idée des limites que lui imposent la Loi ou de l'état des fonds qui lui sont octroyés? Vous dites en somme que ces renseignements ne vous intéressent nullement. J'ai tiré cette conclusion du fait que vous ne possédez pas un compte détaillé. Est-ce bien là ce que vous pensez?

M. Drury: Le Conseil du Trésor, monsieur le président, est chargé de vérifier si, en fait, les fonds manquent ou sont insuffisants.

M. Alexander: Arrêtez-vous là, monsieur, je vous prie. Êtes-vous parvenu à cette conclusion?

M. Drury: Oui, mais je n'ai pas apporté avec moi le dossier.

M. Alexander: Je vois.

Le président: De toute façon, on l'a déjà dit plus tôt.

M. Nowlan: Monsieur le président, qu'a répondu à cela le ministre?

Le président: Je regrette, mais c'est M. Alexander qui a la parole.

M. Nowlan: Je sais, monsieur le président, mais j'invoque le Règlement, car je n'ai pas saisi la dernière partie de la réponse du ministre et j'aimerais qu'il la répète. Je sais que M. Alexander a la parole.

Le président: Pourriez-vous répéter votre dernière phrase, s'il vous plaît, monsieur le ministre?